

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 13 NOVEMBRE 2017 A 20 HEURES**

Sous la présidence de **Monsieur Christian SUTTER, Maire d'ILLFURTH**

Présents :

Messieurs et Mesdames : **Benoît GOEPFERT, Danielle BUHLER, Fabienne BAMOND, Jean WEISENHORN, Pierre Paul KIENTZ, Bertrand MARCONNET, Renée SIMON , Francis BOCHENEK, Christian SCHIRLIN, Régine DOLLE, Benoît WOLF, Anne SEITHER, Pierre LEHE, Christine BERNARD, Anne-Catherine SCHOENIG, Emilie ERISMANN, Pierre GANSER**

Absents excusés et ont donné procuration :

Monsieur **Jean KLEIBER** à Benoit WOLF, Mesdames **Myriam TOLLINI/SUTTER** à Pierre LEHE, **Carine TSCHIEMBER** à Bertrand MARCONNET

Absente excusée : Madame **Véronique GEHIN**

Secrétaire de séance : Madame Andrée HORN

La majorité des membres en fonction étant présents, les délibérations du conseil municipal sont valables.

Monsieur le maire ouvre la séance à 20 heures en souhaitant la bienvenue aux conseillers municipaux, au public et à Madame Anne DUCCELLIER représentant la presse.

Il demande l'accord des conseillers pour rajouter le point suivant à l'ordre du jour  
Chemin des Vignerons – avenant au marché de l'entreprise ROYER

L'ordre du jour est modifié comme suit :

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 11 septembre 2017
- 2) Voiries route d'Altkirch et rue de Heidwiller
- 3) Chaufferie bois
- 4) Chemin des Vignerons – avenant au marché de l'entreprise ROYER
- 5) Déploiement de la fibre
- 6) Maison des œuvres
  - modification du règlement intérieur
  - tarif 2018
- 7) Finances Attribution de subventions
  - aux clubs sportifs,
  - à l'association Art et Musique,
  - à l'union départementale des sapeurs-pompiers
- 8) Personnel communal – validation de services
- 9) EPAGE Largue désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant
- 10) Département du Haut-Rhin convention de répartition des charges d'entretien des routes départementales en agglomération
- 11) Cession d'un terrain lieu-dit Riedgaessle
- 12) Syndicat départemental d'électricité et de gaz – rapport 2016
- 13) Divers

## **1) Approbation du procès-verbal de la séance du 11 septembre 2017**

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 septembre 2017 est soumis pour approbation.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité et signé par tous les conseillers présents.

## **2) Voiries route d'Altkirch et rue de Heidwiller**

Le maire présente le projet définitif de la route d'Altkirch qui concerne la portion du n° 44 au n° 62. Deux séries d'ilots centraux, partiellement franchissables, seront créés pour permettre la création d'une voie centrale au niveau de l'accès à la rue de Heidwiller et de celui de la rue du Feldele. Un ilot sera également créé dans la rue de Heidwiller pour maîtriser le flux de circulation. Les trottoirs ainsi que les arrêts de bus seront mis aux normes PMR. Les réseaux aériens seront mis en souterrain et l'éclairage public sera mis en souterrain jusqu'à la rue du 21 novembre.

Ces travaux sont estimés par le cabinet AGE à 651 832.42 € TTC dont 472 739.62€ TTC à charge de la commune. Le syndicat départemental d'électricité finance l'enfouissement du réseau électrique à hauteur de 60 % soit 56 000 €, ce qui ramène le coût pour la commune à 416 739.62€ TTC.

Le maire précise qu'à ce jour le département n'a pas notifié de subvention suite à notre dossier déposé en novembre 2016.

Arrivée de Madame Emilie ERISMANN.

## **3) Ecole maternelle et Chaufferie bois**

### **Centrale de traitement d'air à l'école maternelle**

Le moteur de la CTA ou double flux a grillé. L'accès actuel par le faux plafond, est inapproprié pour les travaux de maintenance. L'entreprise SBA propose son remplacement par une centrale de type armoire qui sera installée dans le placard actuel. Les travaux sont chiffrés à 11 550 € TTC. Le conseil, à l'unanimité, décide le remplacement de la CTA.

## **Chaufferie Bois :**

Le bureau d'études thermiques WEST a fait une étude gracieuse afin de déterminer la meilleure solution pour rendre le raccordement de la gendarmerie à notre réseau de chaleur fonctionnel et rentable pour les deux parties. Ce rapport montre l'importante amélioration de notre réseau depuis l'intervention en 2015 de SBA Engineering en charge de la maintenance avec un taux de couverture passant de 60 à 80%.

Le maire explique les points jouant en notre défaveur sur le prix du kWh à la revente et présente les solutions proposées pour la gendarmerie par le BE WEST, à savoir :

- CAS A : déconnection de la gendarmerie de notre réseau pour un coût de 5 484€ TTC
- CAS B : modification hydraulique des installations de chaque logement pour pouvoir utiliser à la fois notre réseau et leur réseau de secours gaz comme initialement prévu pour un coût de 33 000€ TTC
- CAS C : modification des installations de chaque logement et remplacement de l'appoint gaz pour l'eau chaude par un ballon d'eau-chaude bi-énergie pour un coût de 44 825€ TTC
- CAS D : modification des installations de chaque logement et remplacement de l'appoint gaz pour l'eau chaude par un ballon d'eau-chaude électrique pour un coût de 16 412€ TTC

Les solutions C et D ne seront réalisables que si les locaux sont suffisamment dimensionnés pour accueillir les ballons d'eau chaude. Elles nécessitent également la déconnection du réseau gaz qui est la seule façon d'être financièrement attractive pour notre réseau de chaleur selon le BE WEST.

A la demande de Pierre LEHE, le maire précise que chaque logement a son chauffage individuel au gaz et que la chaudière n'est pas dimensionnée pour y raccorder d'autres logements.

Le conseil décide de ne pas entreprendre de travaux et de ne pas raccorder pour le moment la gendarmerie au réseau de chaleur.

## **4) Chemin des Vignerons – avenant au marché de l'entreprise ROYER**

Le maire informe que la réception préalable des travaux a eu lieu le 6 novembre dernier. Il rappelle que le marché initial est de 109 954.58 € HT soit 131 945.50 € TTC.

Des travaux complémentaires ont été effectués, notamment l'aménagement de l'espace devant le château d'eau, adaptation de bordures, etc.. le tout pour un montant de 5 474.19 € HT soit 6 569.03 € TTC, ce qui porte le marché à 115 428.77 € HT soit 138 514.53 € TTC.

### **Délibération : Chemin des Vignerons – avenant n° 1 au marché de l'entreprise ROYER**

Vu le marché passé avec l'entreprise ROYER Frères d'un montant de 109 954.58 €HT soit 131 945.50 €TTC

Vu les travaux complémentaires effectués à savoir :

- Aménagement de l'espace devant le château d'eau
- Adaptation des bordures et des raccordements

pour un montant de 5 474.19 €HT soit 6 569.03 € TTC

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal

Madame Fabienne BAMOND ne participe pas au vote

Pour 20

Contre 0

Abstention 0

APPROUVE l'avenant n° 1 de 5 474.19 € HT, ce qui porte le marché à un montant total hors taxes de 115 428.77 €

AUTORISE le maire à signer l'avenant n° 1 à intervenir avec l'entreprise ROYER Frères

DIT que les crédits sont prévus au budget 2017, article 2315.12

### **5) Déploiement de la fibre optique**

Le maire informe que les travaux de déploiement sont en cours dans la commune. Les sous-répartiteurs sont en place. La livraison est prévue pour ce printemps mais la société rencontre des problèmes techniques dus au réseau existant abimé, sur la piste cyclable vers le collège et route d'Altkirch où les conduits sont affaissés. Il convient donc de les remettre en état. Si l'on ne fait pas les travaux, 200 foyers seraient privés de la fibre. Il est rappelé que Rosace prend en charge l'intégralité des travaux.

Le branchement vaut entre 1 000 € et 1 500 €. Déduction faite des financements de l'Etat, de la Région et autres, il reste à la charge de la commune 175 € par prise. La communauté de communes Sundgau a fixé la répartition des coûts du déploiement de la fibre optique entre la CCS et les communes membres à hauteur de 50/50 soit 87.50 € la prise pour chaque partie.

1233 prises sont prévues à Illfurth pour un total de 215 775 € dont 107 878 € à la charge de la commune.

Selon la convention portant versement de fonds de concours à intervenir entre la CCS et la commune, l'appel de fonds interviendra le 30 juin de l'année de commencement des travaux donc en juin 2018. Le solde éventuel sera demandé après la réception des travaux.

Le conseil communautaire doit finaliser la convention portant versement de fonds de concours. A réception, le conseil municipal devra délibérer.

## **6) Maison des œuvres**

### **- modification du règlement intérieur**

La municipalité a décidé de compléter le règlement intérieur, notamment les points suivants :

Article 7 – Entretien des locaux

Rajout : l'utilisation de produits ou éléments abrasifs est strictement prohibée, seul le lavage avec une éponge végétale douce et de l'eau savonneuse est accepté.

Article 9 – Interdiction

L'accès à la scène derrière le rideau ainsi qu'aux coulisses est strictement interdit. En cas de transgression à cette règle, une retenue sur caution sera appliquée selon les conditions tarifaires en vigueur.

Le point 9 suscite un débat et aucun accord n'est trouvé. Il est décidé de le revoir et de le resoumettre au prochain conseil.

### **- tarif 2018**

Suite à diverses interprétations concernant la gratuité aux associations locales de la maison des œuvres et de la salle polyvalente, il a aussi été décidé de compléter les tarifs par la mention :

La gratuité d'une manifestation est accordée annuellement aux sociétés locales

Soit 1 – un - jour à la salle polyvalente

Soit 1 – un - weekend à la maison des œuvres

## 7) Finances Attribution de subventions

### Aux clubs sportifs

Au budget 2017, page 31, ligne 12, une subvention de 8 000 € est inscrite à répartir entre les clubs sportifs, le cercle Saint-Martin basket et le football club. Les deux clubs nous ont transmis les données comptables pour la saison 2016/2017.

L'an dernier le conseil a attribué 4 000 € à chaque club.

### Délibération : Subvention de fonctionnement aux clubs sportifs

**Vu** le code général des collectivités locales

**Vu** la subvention n° 12, subvention de fonctionnement à répartir aux clubs sportifs, de 8 000 €, (huit mille euros) inscrite au budget principal 2017 (page 31)

**Vu** le décompte financier du cercle Saint Martin Basket

**Vu** le décompte financier du football club d'Illfurth

### Le Conseil municipal

<b>Pour</b>	<b>21</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>

**DECIDE** d'accorder une subvention de 4 000 € (quatre mille euros) au cercle Saint-Martin – basket – d'Illfurth – RIB FR76 1027 8031 1500 0224 2534 073

**DECIDE** d'accorder une subvention de 4 000 € (quatre mille euros) au football club d'Illfurth RIB FR76 1027 8031 1500 0208 5794 586.

### A l'association Art et Musique Saint-Martin d'Illfurth

L'association sollicite la commune pour une subvention à l'occasion de leur 28<sup>e</sup> Salon de peinture et sculpture qui a eu lieu les 11 et 12 novembre dernier.

L'an dernier une subvention exceptionnelle de 350 € lui a été attribuée.

## **Délibération : VOTE DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES**

**Vu** le code général des collectivités locales

**Vu** le crédit restant à affecter de 4 385 € - article 6574 du budget 2017

**Vu** la demande de l'association Art et Musique Saint Martin d'Illfurth pour l'attribution d'un prix destiné au palmarès du salon de peinture 2017

Après délibération

### **Le Conseil municipal**

<b>Pour</b>	<b>21</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>

**DECIDE** d'accorder une subvention de 350 € (trois cent cinquante euros) à l'occasion du salon de peinture 2017 à l'association Art et Musique Saint Martin d'Illfurth, RIB FR76 1027 8031 1500 0227 7284 032

**PREND** acte qu'il reste un crédit de 4 035 € à affecter à l'article 6574 au budget principal 2017

### **A l'union départementale des sapeurs-pompiers**

L'union départementale nous sollicite pour une subvention au titre de l'année 2017, à hauteur de 20 € par sapeur-pompier actif à Illfurth.

Cette subvention avait été prise en charge par l'ancienne communauté de communes du secteur d'Illfurth, jusqu'à ces deux dernières années.

27 pompiers sont actifs à Illfurth ce qui représente une subvention de 540 €.

Si le conseil décide l'attribution de cette subvention, il faudra prévoir des crédits au budget 2017, car cette subvention serait à imputer à l'article 65738 – subvention de fonctionnement versée aux organismes publics – autres organismes publics.

Le maire propose :

- le prélèvement des 540 € du reste à affecter d'un montant de 4 035 € inscrit à l'article 6574 – subvention de fonctionnement aux associations - le reste à affecter est ramené à 3 495 € et l'article 6574 passe de 18 000 € à 17 460 €.
- l'affectation au compte 65738 des 540 €

## **OBJET : VOTE DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES**

**Vu** le code général des collectivités locales

**Vu** la demande de l'Union départementale des sapeurs-pompiers de Mulhouse pour l'octroi d'une subvention au titre de 2017 à hauteur de 20 € par sapeur-pompier actif au sein du corps d'Illfurth

Après délibération

### **Le Conseil municipal**

<b>Pour</b>	<b>20</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>1</b>

**Vu** le nombre de 27 pompiers actifs au sein du corps d'Illfurth

**DECIDE** d'accorder une subvention de 540 € (cinq cent quarante euros)  
à l'union départementale des sapeurs-pompiers de Mulhouse  
RIB FR76 1027 8030 0600 0790 4444 526  
A imputer à l'article 65738 –subventions autres organismes publics

**DECIDE** de prélever le montant de 540 € des crédits inscrits à l'article 6574

**PREND** acte de la modification du budget 2017

Article 6574 - Prévu	18 000 €	-	540 €	=	17 460 €
Article 65738 - Prévu	0 €	+	540 €	=	540 €

## **8) Personnel communal – Validation de services**

Deux agents ont demandé en 2008 et 2011 la validation auprès de la CNRACL (caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales) des services effectués en qualité d'auxiliaire. Les périodes de non titulaire n'ont pas donné lieu au versement des retenues pour pension au profit de la CNRACL. Les cotisations rétroactives dues par la collectivité n'ont pas été versées à ce jour.

Il s'agit d'un montant de 2 146.20 € et 2 461.08 € soit 4 607.28 € à payer.

Ce montant est à imputer à l'article 6453 (cotisations aux caisses de retraite) du budget 2017.



**Délibération : Personnel communal  
Validation de services**

**Vu** les demandes de validation de services formulées par Madame DEYBER Nadine et Monsieur TACQUARD Régis

Vu les décomptes de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales, CNRACL de respectivement 2 146.20 € et 2 461.08 €

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal, à l'unanimité

Décide le versement des contributions rétroactives se montant à 2 146.20 € et 2 461.08 € à la CNRACL

Inscrit un crédit de 4 610 € à l'article 6453 (cotisations aux caisses de retraite) au budget principal 2017

**9) EPAGE Largue désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant**

La commune était représentée au SMARL par deux délégués titulaires, Madame Danielle BUHLER et Monsieur Benoit WOLF et deux délégués suppléants Mesdames Fabienne BAMOND et Véronique GEHIN.

Suite à la modification du SMARL en EPAGE Largue, il faut nommer un délégué titulaire et un délégué suppléant.

**DELIBERATION : EPAGE LARGUE Désignation des délégués**

**VU** le code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération du comité syndical du Syndicat Mixte pour l'Aménagement et la Renaturation du bassin versant de la Largue et du secteur de Montreux (SMARL)

**VU** la délibération de la commune en date du 11 septembre 2017 approuvant l'évolution du SMARL en EPAGE

**CONSIDERANT** qu'il convient de désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant de la commune,

**Après** en avoir délibéré

**Le conseil municipal, à l'unanimité**

**DESIGNE :**

- Madame Danielle BUHLER comme déléguée titulaire
- Monsieur Benoit WOLF comme délégué suppléant

au sein du comité syndical de l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau du bassin versant de la Largue et du secteur de Montreux.

### **10) Département du Haut-Rhin convention de répartition des charges d'entretien des routes départementales en agglomération**

Le département nous soumet leur nouvelle convention de répartitions des charges d'entretien des routes départementales.

Le balayage et le marquage routier sont à la charge de la commune. La commune a également une convention avec Messieurs Benoit WOLF et Ludovic BOETSCH pour le déneigement.

**Délibération : Département du Haut-Rhin – Entretien des routes départementales en traverse d'agglomération.**

Comme le préconisent fortement les autorités de l'Etat (DGCL), la coexistence des obligations départementales et communales sur les routes départementales situées en agglomération doit conduire à une répartition équilibrée.

Dans un souci de clarification et de sécurisation juridique, le conseil départemental du Haut-Rhin a approuvé les termes d'une convention type fixant la répartition des charges d'entretien des RD en agglomération entre le département et les communes.

La convention précise ce qui est à la charge du département et ce qui est à la charge de la commune et notamment :

- Les ouvrages concernés. Sont ainsi à la charge du département les RD en traverse d'agglomération en dehors notamment des trottoirs, des places de stationnement séparées de la chaussée, des aménagements de surface...
- Que par « entretien » il faut comprendre les opérations de gestion, de maintenance, de surveillance et de travaux de renouvellement ; à charge du département ou de la commune pour les ouvrages, aménagements et équipements qui les concernent respectivement.
- Ceci hors opérations de nettoyage, qui aux termes de l'article 7 de la convention, ne constituent pas des opérations d'entretien des RD mais relèvent des pouvoirs de police du maire et sont donc de la compétence des communes.

L'article 7 précise notamment que le déneigement et le déverglaçage sont compris dans le nettoyage. Or, pour Illfurth, à l'instar de plusieurs communes haut-rhinoises, le déneigement des RD en traversée d'agglomération est en pratique réalisé par les services du département. Afin de lever toute ambiguïté, la présidente du conseil départemental, adressera un courrier écrit confirmant que cette pratique pourra perdurer, Illfurth étant sur le parcours de déneigement (les services du département ne lèvent pas la lame au passage du panneau d'agglomération).

Après en avoir délibéré

Le conseil municipal, à l'unanimité

autorise le maire à signer la convention, ci-annexée, sous réserve de la confirmation préalable du département que le déneigement et le déverglaçage des RD sont maintenus en pratique par les services départementaux.

## **11) Acquisition d'un terrain lieu-dit Riedgaessle**

Madame Angèle ESTERMANN, veuve de Charles ESTERMANN souhaite vendre un terrain situé section 3, n° 33 de 26a57 au lieu-dit Riedgaessle.

La commune est déjà propriétaire des parcelles 34 et 35 (acquises en 2002 au prix de 22.87 € l'are).

Le conseil municipal est unanime à l'acquisition de cette parcelle au prix de 600 € (six cents euros).

## **12) Syndicat départemental d'électricité et de gaz – rapport 2016**

Ce rapport a été adressé aux conseillers le 12 septembre 2017.

**OBJET : Syndicat départemental d'électricité et de gaz  
Rapport annuel 2016**

**VU** le rapport établi par le syndicat départemental d'électricité et de gaz

**APRES** avoir entendu les explications fournies par Monsieur le Maire,

**APRES** en avoir délibéré,

**Le Conseil Municipal**

**PREND** acte du rapport annuel 2016 du syndicat départemental d'électricité et de gaz.

## 13) DIVERS

### Congrès des maires 2017

Cette année aura lieu le 100<sup>e</sup> congrès des maires du 20 au 23 novembre 2017.  
Messieurs Benoit GOEPFERT et le maire y assisteront ainsi que Madame Alexandra ZUMBIEHL, responsable technique.

### Délibération : Congrès des maires – Frais de mission

**Vu** l'article L.2123.18 du code général des collectivités territoriales

**Vu** l'article 10 du décret n° 2006-781 du 03 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels de l'état

**Après** avoir entendu les explications de Monsieur le Maire

**Après** en avoir délibéré

### Le conseil municipal

<b>POUR</b>	<b>21</b>
<b>Contre</b>	<b>0</b>
<b>Abstention</b>	<b>0</b>

**MANDATE** Messieurs Christian SUTTER, maire, Benoit GOEPFERT, 1<sup>er</sup> adjoint et Madame Alexandra ZUMBIEHL, responsable technique pour participer au congrès des maires du 20 au 23 novembre 2017

**PREND** en charge les frais de mission de Messieurs Christian SUTTER, Benoit GOEPFERT et Madame Alexandra ZUMBIEHL

**DECIDE** la prise en charge des frais réels d'hébergement et de déplacement des intéressés dûment mandatés

**PREND** en charge les frais d'inscriptions soit 90 € x 3 personnes = 270 €

**DIT** que les crédits sont prévus au budget 2017, article 6532 (pour les élus) et à l'article 6256 (pour le personnel)

---

### Contrats d'assurance

La mise en concurrence des contrats d'assurance pour les cinq prochaines années permet une économie de 13 500 €/an. Les nouveaux contrats se montent à 22 857.14 €, en 2017 la commune a payé 36 387 €.

---

### **Séminaire**

19 conseillers ont répondu concernant les dates proposées pour le séminaire  
14 sont disponibles le 6 janvier et 15 le 13 janvier, la date du 13 janvier est retenue.

---

### **Finances 2018**

Le maire donne connaissance de la lettre datée du 23 octobre 2017 de Monsieur Edouard PHILIPPE, 1<sup>er</sup> ministre. Ce courrier mentionne les contrats aidés, le logement, les dotations et la compensation de la taxe d'habitation. Il demande aussi aux communes de ne pas augmenter de plus de 1.2 % les dépenses de fonctionnement en 2018.

---

### **Allocation personnalisée au logement APL**

Le maire donne connaissance du courrier émis par Habitats de Haute-Alsace, gestionnaire de la résidence Saint Brice, qui demande notre soutien pour défendre l'habitat social et ses locataires.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer la pétition en ligne sur le site de l'Union Sociale pour l'Habitat.

---

### **Remerciements reçus en mairie**

Madame Eliane DIETMANN, pour son anniversaire

Madame Claire WOLF, 90 ans

Madame Ouerdia SOUDED, 90 ans

Monsieur Valentin GESSER, 90 ans

Monsieur Julien GUTH, 80 ans

Monsieur François DEYBER, 80 ans

Monsieur Peter RIJKS, 80 ans

Madame Francette FELDMANN, 80 ans

---

### **Diverses interventions**

Monsieur Bertrand MARCONNET déplore la panne technique lors de la manifestation du 11 novembre, ce qui n'a pas permis d'apprécier, à sa mesure, le travail accompli par le conseil municipal des enfants, les enfants des écoles et le corps enseignant.

Madame Danielle BUHLER rappelle que la fête de Noël des Aînés a lieu le dimanche 10 décembre prochain et qu'elle cherche des bénévoles.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le maire clôt la séance à 22 heures.